



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

pass **COVID-19** sanitaire

UN CERTIFICAT DE VACCINATION

À condition de disposer d'un
schéma vaccinal complet.

UN TEST NÉGATIF

RT-PCR ou antigénique
de moins de 72 h.

OU

UN CERTIFICAT DE RÉTABLISSEMENT

de la Covid-19 : test RT-PCR
ou antigénique positif datant
d'au moins 15 jours et
de moins de 6 mois.

Téléchargez l'application TousAntiCovid



[GOUVERNEMENT.FR/PASS-SANITAIRE](https://gouvernement.fr/pass-sanitaire)



0 800 130 000
(appel gratuit)